

CONSEIL MUNICIPAL DE DANJOUTIN

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LE LUNDI 27 JUIN 2022 A 18 H 30

Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 04 avril 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le compte - rendu de la séance de conseil municipal du 04 avril 2022.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2020, en application des articles L. 2122-22 et L. 21122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal des 28 septembre 2020 et 04 avril 2022.

Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le règlement intérieur du Conseil municipal.

BUDGET 2022 – Décision modificative

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, valide les modifications budgétaires.

Tarifs 2022

Après en avoir délibéré, par 18 voix *Pour* et 6 *Contre* (Michel CROS, Emmanuel DESSAINT, Ludovic DIETRICH, Karim OUCHELLI, Elisabeth SAUGIER, Céline VAUDOUX), le Conseil municipal approuve les tarifs 2022 et modifie le recueil des tarifs 2022 en conséquence.

Création et suppression de postes

Après en avoir délibéré, par 18 voix *Pour* et 6 *Abstentions* (Michel CROS, Emmanuel DESSAINT, Ludovic DIETRICH, Karim OUCHELLI, Elisabeth SAUGIER, Céline VAUDOUX), le Conseil municipal valide les propositions de création et suppression de poste pour la commune.

Contrat d'apprentissage Secrétaire de Mairie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- décide le recours au contrat d'apprentissage, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique,
- décide de conclure à la rentrée scolaire 2022-2023, un contrat d'apprentissage conformément aux éléments suivants :
 - Service : Pôle Administratif
 - Nombre de poste : 1
 - Diplôme préparé : titre professionnel « Employé Administratif et d'Accueil », option : Secrétaire de Mairie
 - Durée de la formation : 1 an

- Organisme de Formation : GRETA CFA Haute-Saône & Nord Franche-Comté - 18 rue Edouard Belin - 70000 VESOUL
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022, au chapitre 012 des documents budgétaires,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les organismes de formation, le FIPHFP et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la mise en œuvre d'une action d'accompagnement dans le cadre d'un contrat d'apprentissage aménagé.

RIFSEEP – Mise à jour cadre d'emploi des techniciens

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide l'entrée en vigueur des nouveaux montants de référence pour l'application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les grades d'Ingénieur et Technicien territorial.

Renouvellement du contrat d'assurance statutaire – Autorisation de négociation par le Centre de gestion

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte la présente délibération, chargeant le Centre de Gestion de négocier et de conclure pour le compte des communes et établissements publics du département un contrat-groupe d'assurance couvrant les risques liés à l'absentéisme des personnels territoriaux dans les conditions ci-dessus énoncées et autorise M. le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Adhésion au service de remplacement du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Territoire de Belfort

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal reconduit l'adhésion au service de remplacement du Centre de gestion et autorise M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant, et notamment la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion.

Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Territoire de Belfort

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- Adhérer au nouveau service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion avec effet au 8 avril 2022 au prix de :
 - 75 € la visite réalisée (tarif actualisé chaque année par le conseil d'administration avec le budget primitif) ;
 - 40 € de l'heure de tiers-temps, y compris les interventions du psychologue et de l'ergonome, lorsque l'adhérent dispose de son propre comité technique/comité social territorial.
- Acter que les tarifs visés ci-dessus sont ceux applicables au 8 avril 2022 et qu'ils évolueront au gré des décisions du conseil d'administration du centre de gestion, rappelées dans les tarifs annuels de ce dernier ;
- Autoriser M. le Maire à signer tous documents en relation avec ce service ;
- Prévoir au budget les crédits y afférent.

Aliénation immobilière – Vente d'un bien immobilier Rue Fréry

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De désaffecter le bien immobilier situé 4 rue du Dr Fréry à Danjoutin (parcelle AE 107) de son utilisation actuelle par les services communaux à compter du 1^{er} juillet 2022 et de le vider de tout bien appartenant à la commune à compter de cette date ;
- De déclasser le bien du domaine public à compter du 1^{er} juillet 2022 afin de procéder à sa vente ultérieure ;
- D'autoriser la vente des biens immobiliers dans les conditions suivantes :
 - pour un montant de 100 000 euros net vendeur, frais de notaire et de procédures à la charge des acheteurs ;
 - frais de diagnostic à intervenir avant les études du projet partagés pour moitié par la commune et par les acheteurs ;
 - engagement des acheteurs à réserver les biens à la création d'une maison médicale et à ne pas revendre les biens immobiliers acquis pendant une période de 5 années à compter de la date d'ouverture et de mise en service de la maison médicale ;
- De déclasser une partie de la parcelle AE 106 d'une surface de 52m² du domaine public et d'autoriser sa vente après réalisation du bornage et du modificatif parcellaire dans les conditions suivantes :
 - pour un montant de 30 euros nets par mètre-carré, frais de notaire et de procédures à la charge des acheteurs ;
 - frais de géomètre pour le bornage et le modificatif parcellaire partagés pour moitié par la commune et par les acheteurs.

Création de servitude sur domaine public– Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve ;

- la création d'une servitude de passage au profit du Domaine Public Communal sur les parcelles AI 491 (ex AI 133) et AI 487 (ex AI99),
- le principe et les conditions de cette servitude, et notamment que la servitude est établie sans indemnité des parties,
- et autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir et tous autres documents concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Convention de servitudes pour ligne électrique souterraine – Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve ;

- la création d'une servitude de passage sur le Domaine Public Communal (parcelles AK 0317) au profit d'ENEDIS,
- le principe et les conditions de cette servitude, et notamment que la servitude est établie avec indemnisation unique et forfaitaire de 20 euros,
- et autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitudes à intervenir et tous autres documents concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Droit de priorité sur vente de l'Etat – Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'exercice du droit de priorité et valide l'achat de la parcelle présentée pour le montant d'un euro, les frais de notaire étant en sus à la charge de la collectivité et autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.

Programme travaux sylvicoles ONF 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le programme de travaux proposé par l'ONF, confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 et autorise M. le Maire à signer tout document relatifs à cette décision.

Adoption du règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Adoption du règlement intérieur des salles municipales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le règlement intérieur des salles municipales ainsi que les nouveaux tarifs annexés.

Adoption du règlement intérieur du Club Ado

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le règlement intérieur du Club Ado.

Cartes Avantages Jeunes 2022-2023 – Conditions de vente

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à proposer les cartes Avantages Jeunes aux tarifs préférentiels et l'autorise à signer tout document relatif à cette décision.

Convention de mise à disposition gratuite de véhicule – Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le principe de location d'un véhicule électrique publicitaire pour mise à disposition des ateliers et autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite et tout document relatifs à cette décision.

Proposition de nom pour le nouveau gymnase de Danjoutin

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de baptiser le gymnase situé Rue Rouault « Gymnase Michel PETEY » et autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions pour mettre en œuvre cette décision.

Motion pour une optimisation de l'usage de la ligne ferroviaire Belfort-Delle

Face à ces problématiques, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote la présente motion demandant aux gestionnaires de la ligne ferroviaire de lui faire connaître ce qu'ils envisagent de mettre en œuvre pour résoudre les dysfonctionnements relevés.

La séance du Conseil Municipal est clôturée à vingt-et-une heures et trente-trois minutes.